



Paris, le 18 novembre 2016

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Crédit d'impôt : les mutuelles de Livre 3 pourront désormais bénéficier de ce dispositif**

Cette nuit, l'Assemblée nationale a adopté, en 1<sup>ère</sup> lecture, une mesure permettant à l'ensemble des mutuelles gestionnaires d'établissements sanitaires et médico-sociaux<sup>1</sup> de bénéficier du dispositif de "crédit d'impôt taxe sur les salaires". Cette mesure permet ainsi de rétablir une forme d'équité de traitement pour ces mutuelles qui ne peuvent bénéficier du CICE.

« Nous nous félicitons de l'adoption de cette proposition qui va contribuer à conforter ces établissements sanitaires et médico-sociaux, à but non lucratif, qui sont de véritables acteurs de santé de proximité en favorisant l'accès aux soins au plus grand nombre », déclare Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française.

#### **À propos de la Mutualité Française**

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit 426 mutuelles. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents. Elle est membre de l'Amice (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe) et de l'AIM (Association internationale de la Mutualité).

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

#### **Contact presse :**

- Constance BAUDRY  
06 85 29 82 22 / [constance.baudry@mutualite.fr](mailto:constance.baudry@mutualite.fr)

Photos de la  
Mutualité Française  
disponibles sur



---

<sup>1</sup> Non soumises aux impôts commerciaux.

